

2 | ANDREAS DE ESCOBAR, *Canones poenitentiales*.

[Rome: Johannes Gensberg, c. 1473–1474].

4°: 10 p. Reliure de cuir marbré, postérieure, dos lisse orné et doré, coupes dorées, gardes de papier marbré.

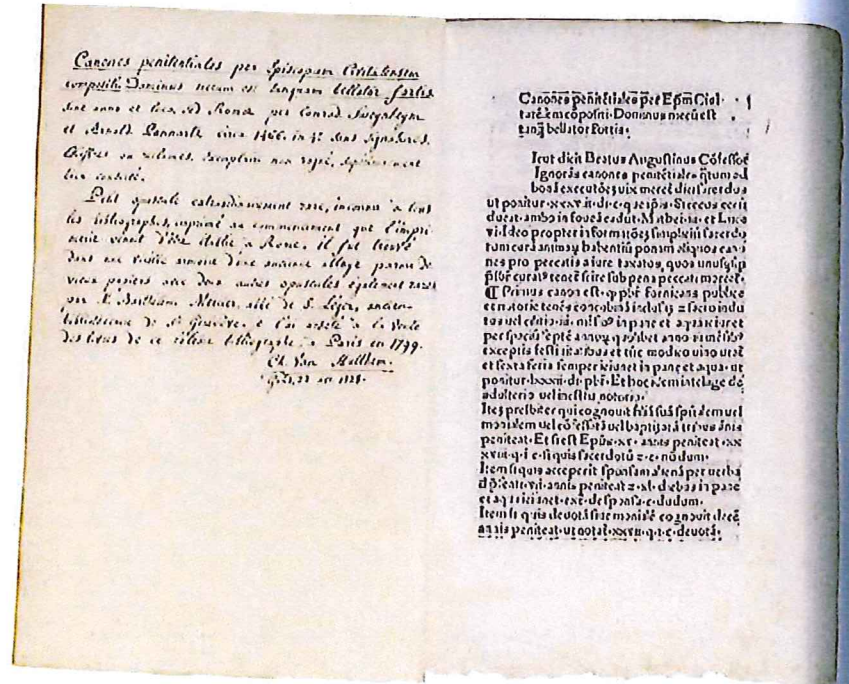
Inc. A 1.138 (=VH 1.183 A)



«*Canones poenitentiales per Episcopum Civitatis romane compositi Dominus mecum est tanquam bellator fortis. sine anno et loca, sed Roma per Conrad. Sweynheym et Arnold. Pannartz circa 1466. in 4°. sans signatures, chiffres ou reclames. Exemplaire non rogné, supérieurement bien conservé. Petit opuscule très rare, inconnu à tous les bibliographes, imprimé au commencement que l'imprimerie venoit d'être établie à Rome. il fut trouvé dans une vieille armoire d'une ancienne abbaye parmi des vieux papiers avec deux autres opuscules également rares, par M. Barthélémi Mercier, abbé de S. Léger, ancien bibliothécaire de Ste Geneviève, je l'ai acheté à la vente des livres du célèbre bibliographe, faite à Paris en 1799. Ch. Van Hulthem Gand, 22 avril 1828.*»

Cette note, de la main même de Charles Van Hulthem, a été retrouvée au verso de la page de garde du seul exemplaire de l'editio princeps des *Canones poenitentiales* d'Andreas Escobar (c. 1348 – c. 1439) possédé par la Bibliothèque royale de Belgique. Ce petit opuscule, à peine 10 pages, s'inscrit dans un genre littéraire très en vogue à la fin du Moyen Âge, celui des pénitentiels. Il s'agit de brefs recueils reprenant la liste des péchés et, pour chaque péché, l'indication de la pénitence ou de l'amende devant être infligée au pécheur.

Si l'annotation de Charles Van Hulthem a été mise en exergue, c'est qu'elle résume à elle seule un des aspects de sa démarche bibliophilique. En effet, selon lui, l'intérêt suscité par une édition du XV^e siècle repose principalement sur sa rareté ainsi que sur la place qu'elle occupe dans l'histoire du développement de l'imprimerie. Cette opinion est également alors partagée par de nombreux amateurs de livres anciens. Jacques-Charles Brunet (1780–1867) ne parle d'ailleurs pas autrement quand il affirme dans son célèbre *Manuel* que «les premiers essais de la typographie naissante, [...] sont sans contredit des curiosités bibliographiques de premier ordre» (*Manuel du libraire et de l'amateur de livre*, 5^e éd., t. 1, Paris, 1860, p. xxxiv). A ce propos, Charles Van Hul-



them, qui se flatte ici de posséder un des premiers témoignages de l'imprimerie romaine, aurait quelque peu été contrarié d'apprendre que les historiens modernes n'attribuent pas la paternité de cette édition aux deux premiers typographes d'Italie Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz vers 1466, mais bien à l'officine de Johannes Gensberg, quelques années plus tard, vers 1473–1474.

Certes, Charles Van Hulthem s'intéressait aux origines de l'imprimerie – la composition de sa bibliothèque en témoigne à l'envi – mais il ne négligeait pas pour autant de manifester une réelle curiosité pour les anciens possesseurs de ses livres, en particulier si ceux-ci avaient été de dignes représentants de la République des Lettres et de la haute bibliophilie ou encore des personnalités de haut rang.

Dans le cas des *Canones poenitentiales*, Charles Van Hulthem signale qu'il s'est procuré cet ouvrage à la vente des livres de l'abbé Mercier de Saint-Léger (1734–1799), l'ancien bibliothécaire de l'abbaye Sainte-Geneviève à Paris, nommé abbé de Saint-Léger de Soissons à la faveur de Louis XV. Ce «célèbre bibliographe», comme l'appelle Van Hulthem, s'est notamment distingué par la publication, en 1773 d'un supplément à *l'Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie* de Prosper Marchand (ca 1675–1756) qui a bénéficié dès sa parution d'une large diffusion auprès des libraires et des bibliophiles. ☞ RA

LITTÉRATURE

Polain 1932–1978, n° 965. Michaud-Quantin 1962. Viardot 1984. Pflug 1999.